

Environnement

Un épisode de pollution de l'air en cours sur le bassin lyonnais du Nord-Isère

Le Dauphiné Libéré

Compte tenu des prévisions émises par Atmo Auvergne Rhône-Alpes, la procédure préfectorale d'information-recommandation à la pollution de l'air (de type estival - ozone) est activée à compter du jeudi 18 juin pour le bassin lyonnais et Nord-Isère.

C'est-à-dire qu'il n'y a pas de restrictions, pour le moment, mais qu'il convient d'être vigilant afin que la situation ne s'aggrave pas et que des restrictions, de circulation notamment, ne soient mises en place. Par exemple, il est conseillé d'abaisser sa vitesse de 20 km/h, de ne pas utiliser les foyers ouverts d'appoint et les appareils de chauffage au bois installés avant 2000, ainsi que des groupes électrogènes. Et, si vous envisagiez des travaux de jardinage, renoncez à l'usage d'appareils thermiques.

Par ailleurs, il est conseillé aux personnes ayant des problèmes respiratoires, mais aussi aux enfants de limiter les sorties durant l'après-midi (13 h-20 h) ainsi que les activités physiques et sportives intenses en plein air.